



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 décembre 2016
IDAFF 232111 – FIMOB-PE/FM – mb

Résolution du 9 décembre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Elisabeth Müller : « L'élargissement des tunnels de Belmont concerne également les Lausannois »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 décembre 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Elisabeth Müller intitulée « L'élargissement des tunnels de Belmont concerne également les Lausannois », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour éviter une augmentation du nombre de voitures entrant en ville, suite aux travaux ces prochaines années sur les autoroutes desservant l'agglomération ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pour objectif général de poursuivre une politique de mobilité durable, exprimée au travers de divers documents de planification, en particulier le Plan directeur communal (PDCom), dont la révision est en cours.

Elle a pour principe général de créer un réseau de déplacements durables et performants basés prioritairement sur les transports publics, la mobilité douce et leur complémentarité. L'accessibilité au centre-ville, aux centralités de quartiers et aux pôles d'attraction importants est garantie pour tous les modes de déplacements, en favorisant les transports publics et la mobilité douce. La définition d'une vue d'ensemble vise à mieux organiser l'espace public en lien avec les différents modes de déplacement, à assurer la sécurité de tous les usagers et à limiter les atteintes à l'environnement.

Cette volonté est partagée par les différents partenaires du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), cette échelle permettant notamment de garantir la cohérence et la coordination dans la définition des mesures à mettre en œuvre.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Ainsi, dans le projet global d'accessibilité du PALM, le réseau autoroutier doit permettre de remplir deux fonctions essentielles :

- collecter et écouler le trafic automobile en transit par rapport à l'agglomération ;
- orienter et distribuer le trafic en échange avec l'agglomération.

Outre la prise de mesures spécifiques aux différents modes de transport (notamment Axes forts de transports publics urbains ou cheminements sécurisés, franchissements, pour la mobilité douce), il convient d'assurer en permanence les fonctionnalités globales du réseau routier pour chacun d'entre eux.

L'ensemble de ces mesures permettra de poursuivre la mise en place de la stratégie d'accessibilité multimodale retenue par les autorités et rappelée ci-dessus et d'anticiper d'éventuels reports de la circulation suite aux travaux autoroutiers à venir. La Municipalité restera particulièrement attentive à l'évolution des charges de trafic sur son territoire.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

